

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :29
Nombre de conseillers en
exercice :40

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/06/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Christophe SONREL, Sabrina VAUDEVILLE, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Matthieu SIGIEL par Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Olivier MARTET par Christophe SONREL, Bernard MULLER par Philippe ARNOULD, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Jean-Paul FRANCOIS

Absents : Fabrice BOYER, Murielle GRIFFOUL remplacée par Sabrina VAUDEVILLE, Maurice HERIAT, Jonathan KURKIENCY remplacé par Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER

Secrétaire de séance : Madame Linda KWIECIEN

Membres présents.....20
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....6
Votants.....25

Délibération 2022 0041 : Finances :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	25	25	0	0	0

FINANCES : Décisions modificatives n°1 du budget transport

Des ajustements au budget Transport sont nécessaires suite au travail de rapprochement sur les immobilisations qui a été fait avec le Trésor Public.

Il convient d'affecter 5 735,38 euros à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » (en fonctionnement) et à l'article 28172 « Agencements et aménagements » (en investissement). Les crédits nécessaires seront pris sur le chapitre 23 en fonctionnement et sur le chapitre 21 en investissement.

Au budget primitif, il avait été prévu 110 946,92 € d'amortissement et suite au rapprochement avec le trésor public et la mise en accord des immobilisations, le nouveau montant est de 116 682,30€.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
042 (ordre)	6811	Dotation aux amortissements	+ 5 735,38 €
023 (réelle)	023	Virement à la section investissement	- 5 735,38 €

Investissement recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
040 (ordre)	28172	Agencement et aménagement	+ 5 735,38 €
021 (réelle)	021	Virement de la section fonctionnement	- 5 735,38 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget transport 2022 selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 Juillet 2022
Philippe DANIEL,
président.

